

# Ouverture de la session 2023

Le site de gestion est ouvert depuis le 14 novembre et  
accessible à l'adresse

<https://gestion.parcoursup.fr/Gestion/authentication>

# Les grandes étapes de la procédure 2023



## Ouverture du site d'informations et du moteur de recherche le 20 décembre 2022

- Paramétrage des formations – Phase 1: 14/11 au 14/12
- Paramétrage des formations – Phase 2 : jusqu'au 13/01



## Ouverture de la phase de formulation et de confirmation des vœux

- Formulation des vœux entre le 18/01 et le 9/03
- Fin de confirmation le 6/04



## Examen des vœux par les CEV

- Bascule des dossiers de candidature aux formations d'accueil le 14/04
- Retour des classements au plus tard le 22/05



## Phase principale d'admission

- Du 1/06 au 13/07

# Parcoursup 2023 en 3 étapes

Début Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

1

Début Nov. 2022 > Janvier 2023

## Je m'informe et découvre les formations

### DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) et sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et je participe à la 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

### DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

### 20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2023. Plus de 21000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

2

18 Janvier > 8 Mars > 6 Avril 2023

## Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2<sup>e</sup> semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

### DU 18 JANVIER AU 8 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr) pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

### MERCREDI 8 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

### FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2<sup>e</sup> conseil de classe.

### JEUDI 6 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux



Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier [Parcoursup](https://parcoursup.fr) une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de mon dossier. Je pourrais ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accueil.



À savoir — Plus de 7500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.



Des vidéos tutorielles sont proposées sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour me guider à chaque étape.

3

1<sup>er</sup> Juin > 13 Juillet 2023

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier [Parcoursup](https://parcoursup.fr) les réponses des formations que j'ai demandées.
- A partir du 1<sup>er</sup> juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si\*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

### MI-JUIN 2023 — La phase d'admission complémentaire est ouverte

### MARDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, dès que j'ai obtenu définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

### JEUDI 13 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

## Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

### DÈS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2023

Si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classes prépa, IFSI, écoles, etc.), je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (auprès du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.



À partir du 1<sup>er</sup> juin, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

### DE MI-JUIN À MI-SEPTEMBRE 2023

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations [Parcoursup](https://parcoursup.fr).

### A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2023

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie. Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

Document accessible sur le site de gestion rubrique « Documentation »

\*La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre projet (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer vos compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos supérieures.

# La procédure Parcoursup

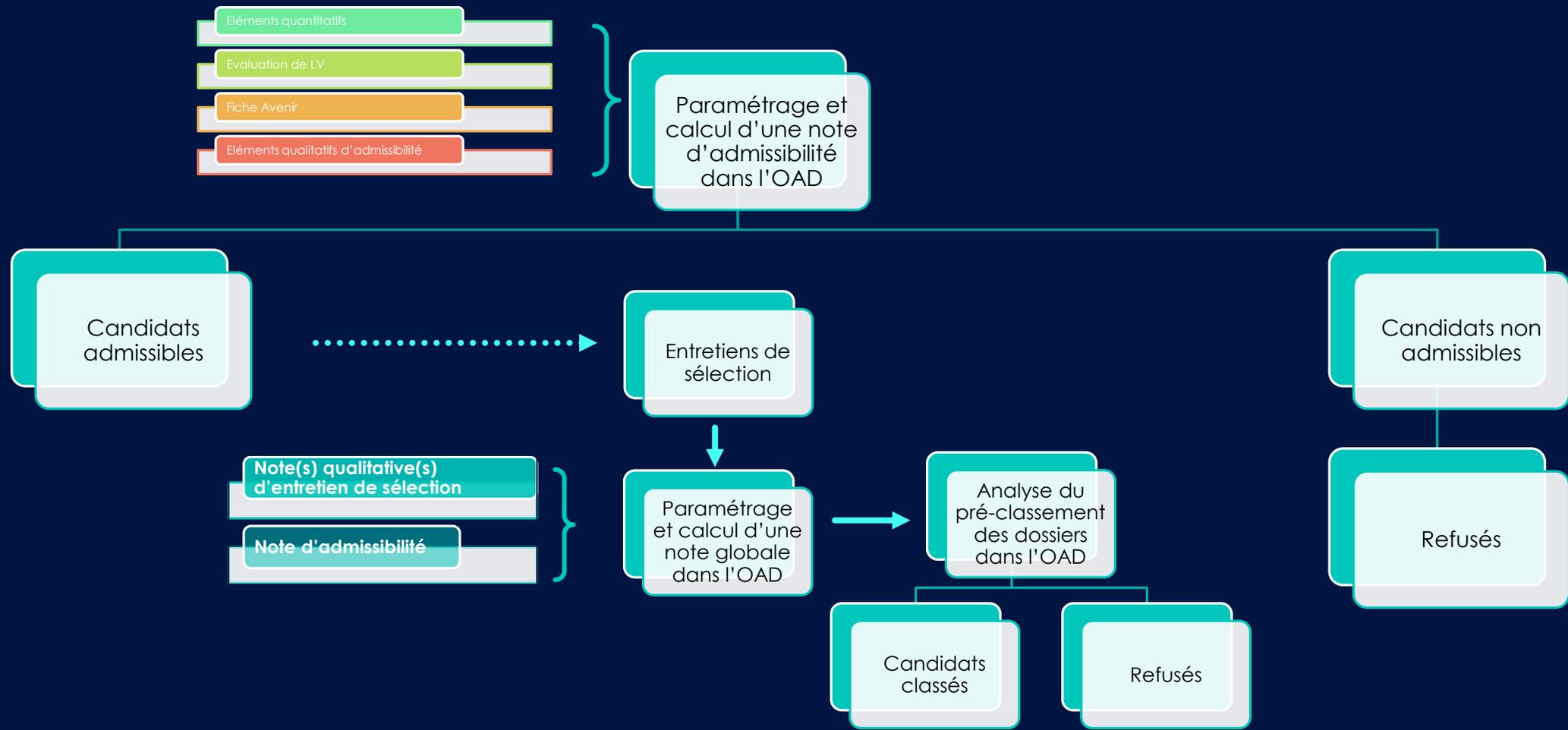
**Les évolutions  
2023**

# E V O L U T I O N S

- Enjeu de transparence : une nouvelle Fiche formation en 2023 plus lisible et plus utile aux candidats → Quelques évolutions du paramétrage : conseils aux candidats, pondérations sur les champs d'évaluation, cordées de la réussite (on en reparle un peu plus tard ...)
- Accessibilité : Mise aux normes accessibilité + design de l'Etat de la fiche formation pour décembre 2022 → Un nouvel éditeur de texte pour le paramétrage
- Candidatures des scols étrangères hors UE → obligation de fournir des pièces justificatives de la scolarité + Accès à Parcoursup donné aux personnels des postes consulaires
- Intégration dans Parcoursup des notes aux épreuves terminales des EDS passées en mars 2023 → revaloriser le baccalauréat et renforcer l'objectivité de l'analyse des candidatures
- Suppression de la rubrique « Récupération de fichiers » remplacée par « Export de données » (maintien de l'impression des dossiers en PDF) → Tutos et vidéos en préparation pour accompagner les formations
- Utilisation de l'OAD : nouvelles fonctionnalités pour les usages des formations en apprentissage
- Utilisation de l'OAD : nouvelles fonctionnalités pour un usage en deux temps : admissibilité puis admission

○ Schéma de l'évolution de l'OAD pour les formations qui organisent l'examen des vœux selon le principe suivant :

- Premier examen des dossiers pour sélectionner ceux qui passeront les entretiens → phase d'admissibilité
- Entretien de sélection (ou parfois épreuves écrites)
- Intégration de la note d'entretien de sélection pour classement final des dossiers



# Le site de gestion Parcoursup

**Je suis utilisateur  
du site de  
gestion**

<https://gestion.parcoursup.fr/Gestion/authentication>

 **Point d'attention** : conformément aux principes du règlement général sur la protection des données (RGPD), à la première connexion de tout utilisateur sur le site de gestion 2022, il sera nécessaire de procéder à un changement de mot de passe. Le nouveau mot de passe défini devra répondre aux contraintes énoncées sur l'interface.

# Le site de gestion Parcoursup

**S'informer**

# Les fils « Info »

Onglet « Informations » / Rubrique « Fil info »

La rubrique « Fil info » **apparaît systématiquement à l'écran dès la connexion**, afin que l'utilisateur prenne connaissance des dernières actualités.

Il permet au service national Parcoursup de communiquer sur une information importante, un rappel d'échéance, la mise en ligne de ressources qui seront utiles pour la procédure ...

Informations	Comptes	Paramétrage	Candidatures	Export de données	Aide à la décision	Admissions	Inscriptions
Fil info	Charte	Documentation	Recherche de formations				

## Site Archive 2022

Publié le 15/11/2022 , Destinataires du message : Etablissement d'origine, Lycée à classes Post-bac, I.U.T, Université, Ecoles, IFSI / Instituts

Bonjour  
nous vous rappelons que le site archive est accessible à l'adresse suivante :  
<https://archive.parcoursup.fr/Gestion/authentication>  
**Attention : le mot de passe à utiliser est celui que vous utilisiez sur la session 2022 et que vous avez changé pour vous connecter à la session 2023.**  
Cordialement  
L'équipe Parcoursup

# La documentation

Onglet « Informations » / Rubrique « Documentation »)

Dans cette rubrique, un certain nombre de documents sont accessibles, **ils vous aideront à préparer et suivre la procédure tout au long de l'année** et vous donneront des références techniques, juridiques, calendaires, etc....

[Informations](#) | [Comptes](#) | [Paramétrage des paiements](#) | [Paramétrage](#) | [Candidatures](#) | [Export de données](#) | [Aide à la décision](#) | [Admissions](#) | [Inscriptions](#)

[Fil Info](#) | [Charte](#) | [Documentation](#) | [Recherche de formations](#)

## Documents de référence

Kit de démarrage sur Parcoursup pour les nouveaux entrants

Calendrier technique de la procédure

Charte de la procédure Parcoursup

## 1<sup>er</sup> document à lire !

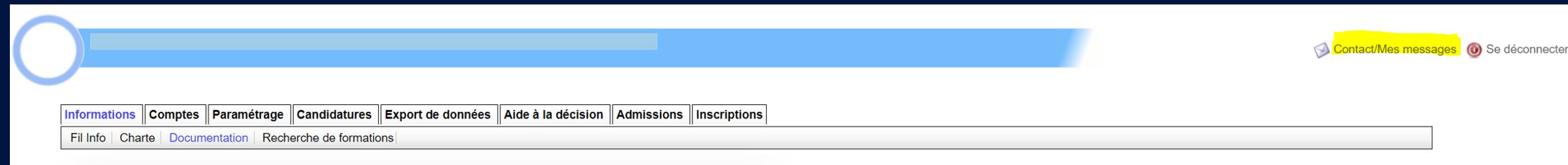
**Le calendrier technique de la procédure accessible dès l'ouverture du site de gestion.**

# L'assistance

Contact / Mes messages

En haut à droite de l'écran, la rubrique « **Contact / Mes messages** » permet à tout utilisateur de rentrer en contact avec un interlocuteur dédié (au niveau académique ou au SCN Parcoursup) pour l'assister.

**L'utilisation de cette messagerie doit être faite avec modération, afin d'en conserver l'efficacité. Merci notamment d'éviter de doubler les messages sur « Contact », par un mèl...**



## Rappel

L'utilisateur veillera en cas de difficulté, à transmettre tous les éléments précis (a minima le code formation) afin que le service chargé de l'assister, soit en mesure d'identifier, d'analyser rapidement et sans ambiguïté la demande.

# En tant qu'utilisateur du site de gestion, je m'engage à respecter la charte et les règles de base de sécurité informatique

La **charte** de la procédure Parcoursup, qui comprendra une annexe pour l'apprentissage, a pour objet de définir **les règles de fonctionnement communes** à l'ensemble des établissements de formation qui participent à la procédure nationale de préinscription Parcoursup : liberté d'accès, transparence, non-discrimination, égalité de traitement des candidatures et **équité de la procédure de préinscription Parcoursup**.



Un établissement présent dans Parcoursup est réputé s'engager à respecter la **charte** .  
Le chef d'établissement s'engage à faire respecter la charte par tous les utilisateurs de son établissement.

Un compte sur Parcoursup est **personnel**. Il est associé à des droits sur des fonctionnalités et sur des formations.

**Il convient de ne pas « se prêter » les comptes entre collègues pour quelque raison que ce soit.**

**SEUL L'ADMINISTRATEUR DU SITE DE GESTION PARCOURSUP PEUT CRÉER DES COMPTES ET OCTROYER DES DROITS. IL EST GARANT DU RESPECT DE CETTE REGLE A L'ECHELLE DE SON ETABLISSEMENT.**

# Le site de gestion Parcoursup

**Je suis  
l'administrateur  
du site de gestion**

# Les rôles de l'administrateur

1. L'administrateur est la personne qui est en charge du suivi de l'ensemble de la procédure de recrutement des formations présentes sur la plateforme Parcoursup pour un établissement, un regroupement d'établissements ou un concours. **C'est le contact privilégié des équipes académiques et du SCN.**
2. Il a notamment en charge :
  - La **mise à jour du paramétrage** de l'établissement ou de l'entité qu'il représente,
  - La **gestion des comptes des utilisateurs** (création, suppression, attribution des droits ...) qui seront amenés à se connecter à la plateforme avec leur compte personnel et leur rappeler les règles de sécurité.
3. Le login de l'administrateur correspond (presque) toujours au numéro UAI de l'établissement.
  - Lors de sa première connexion au site de gestion (pour les nouveaux administrateurs), l'administrateur doit utiliser le mot de passe provisoire qui lui a été communiqué par mail.

# Le paramétrage du compte « Administrateur »

Onglet « Comptes » / Rubrique « Informations personnelles »)

- L'administrateur définit un mot de passe personnel utilisé pour toute connexion ultérieure durant la session (**réinitialisation à chaque nouvelle session**)
- Il saisit et **valide** son adresse mail + son numéro de portable ( **★ Nouveauté 2023** )

## IMPORTANT

La saisie des coordonnées téléphoniques de l'administrateur **est obligatoire** pour accéder aux fonctionnalités du site de gestion.

**Ces données ne seront jamais communiquées aux candidats.** Le numéro de téléphone portable ne sera utilisé qu'en cas d'urgence par le service national Parcoursup ou par les services académiques.

## Rappel

Le compte « administrateur » est unique et possède tous les droits sur le site de gestion. **Il convient de ne pas « prêter » les identifiants de connexion de ce compte à d'autres utilisateurs.**

**Ceci est valable également, pour tous les comptes !**

# La mise à jour des comptes « Utilisateurs »

Onglet « Comptes » / Rubrique « Gestion des utilisateurs »

- L'administrateur procède à la création et à la suppression des comptes des utilisateurs. C'est également lui qui leur attribue des droits en fonction des délégations qu'il souhaite opérer.

***i*** **Point d'attention** : *Il existe des droits exclusifs qui ne peuvent être donnés qu'à un seul utilisateur. Donc si l'administrateur les donne, il les perd.*

**✂** Retrouvez, sur le site de gestion, toutes les infos sur la création des comptes et la gestion des droits dans le document  
**« Kit de démarrage sur Parcoursup pour les nouveaux entrants »**

## Rappel

L'administrateur ne doit pas se créer de compte « personnel » sur la plateforme puisqu'il possède déjà tous les droits sur les rubriques et les fonctionnalités.

# Le paramétrage des données « Etablissements »

Onglet « Paramétrage » / Rubrique « Etablissements »)

- L'administrateur doit compléter, dans cet onglet, un certain nombre d'éléments (coordonnées, géolocalisation, **portes ouvertes**, ...) relatifs à l'établissement et à ses composantes, s'il y en a.

**Mettre en avant les journées portes ouvertes (cf. étude d'opinion des lycéens 2022)**

- Il doit mettre à jour les données personnelles du chef ou du directeur d'établissement

## PORTES OUVERTES

A paramétrer au niveau de chaque école, le cas échéant

## IMPORTANT

La saisie des coordonnées téléphoniques du chef ou du directeur d'établissement **est obligatoire** pour valider le paramétrage de l'établissement.

**Ces données ne seront jamais communiquées aux candidats.** Le numéro de téléphone portable ne sera utilisé qu'en cas d'urgence par le service national Parcoursup ou par les services académiques.

The screenshot shows a web form titled 'Chef d'établissement'. It contains several input fields for personal information: 'Nom : TEST', 'Prénom : Test', 'Adresse e-mail :', 'Numéro de téléphone fixe :', and 'Numéro de téléphone mobile :'. Below these fields is a checkbox labeled 'Le chef d'établissement est-il nouvellement nommé ? Oui'. At the bottom of the form are two buttons: 'Modifier' and 'Valider'.

# Le site de gestion Parcoursup

**Visualiser son  
offre de  
formation**

# L'offre de formation

Onglet « Paramétrage » / Rubrique « Offre de formation » (non accessible aux lycées)

Informations Comptes **Paramétrage** Candidatures Export de données Aide à la décision Admissions Inscriptions

Etablissements **Offre de formation** Paramétrage des formations Formulaires dématérialisés Droits différenciés Rapport public

Exporter les données Apogée

Créer une nouvelle formation

[Consulter le document "Créer les LAS et le PASS"](#)

\* : Le libellé de la formation d'inscription correspond au nom exact du voeu qui sera affiché au candidat dans sa liste de voeux.

\*\* : Le libellé de la formation d'affectation correspond au nom de la formation sur laquelle le candidat pourra recevoir une proposition d'admission.  
Il correspond également au nom de la formation tel qu'il apparaîtra dans le moteur de recherche.

Rechercher :

Reinitialiser

Etablissement d'inscription	Code formation inscription	Libellé formation inscription *	Code formation d'affectation	Libellé formation d'affectation **	Actions
<input type="text"/>	<input type="text" value="Code formation ins"/>		<input type="text" value="Code formation d'affr"/>		
	4094	I.U.T de Toulouse - BUT - Génie chimique génie des procédés ( <a href="#">Détail des parcours</a> )	4094	I.U.T de Toulouse ( 31 ) BUT - Génie chimique génie des procédés	<input type="button" value="Apogée"/> <input type="button" value="Consulter"/> <input type="button" value="Supprimer"/>
	4095	I.U.T de Toulouse - BUT - Génie civil - Construction durable ( <a href="#">Détail des parcours</a> )	4095	I.U.T de Toulouse ( 31 ) BUT - Génie civil - Construction durable	<input type="button" value="Apogée"/> <input type="button" value="Consulter"/> <input type="button" value="Supprimer"/>

# La mise à jour de l'offre de formation

Onglet « Paramétrage » / Rubrique « Offre de formation » (non accessible aux lycées)

Selon le type de formation ainsi que le statut de l'établissement support, l'offre de formation est référencée par l'administrateur de l'établissement, le SAIO ou le service national Parcoursup.

Type de formation	Statut de l'établissement	Référencement de l'offre par
Formations des lycées (hors CPGE)	Public / Privé sous contrat	SAIO
Licences, BUT, DU	Public	Etablissement
Licences et BUT	Privé	SAIO
Diplômes d'établissement	Tous statuts	SCN Parcoursup
DEJEPS / BPJEPS	Tous statuts	SCN
Ecole d'ingénieurs / de commerce / d'arts	Tous statuts	SCN Parcoursup
Autres formations (IFSI, EFTS, ...)	Tous statuts	SCN Parcoursup

 Retrouvez, sur le site de gestion, toutes les infos sur la création et la mise à jour de l'offre de formation dans la rubrique « Documentation » de l'onglet « Informations »

# Un point d'attention : Les formations groupées organisées en sous-vœux

Il est parfois nécessaire et utile de structurer **l'offre de formation en vœux et sous-vœux**.

Par exemple pour prendre en compte le fait que la même formation :

1. Est organisée dans plusieurs sites du même établissement ou concours (par exemple des écoles d'ingénieur)
  2. Ou offre des choix d'options ou de mineures pour le candidat (par exemple les PASS)
- Côté formation, il y a deux cas de figure : soit l'organisation en vœux et sous-vœux de l'offre conduit à **produire un seul classement** de tous les dossiers reçus, soit elle conduit à en **en produire plusieurs**. Tout dépend si les critères d'examen des vœux sont communs à tous les sous-vœux ou pas !
  - Intérêt pour le candidat, **il postule sur le vœu ET a le choix des sous-vœux sur lesquels il souhaite être candidat**.

*Il ne remplit qu'un seul dossier de candidature. Cela ne lui compte qu'un seul vœu dans sa liste de vœux et les sous-vœux (écoles, instituts au sein d'un groupement, mineures au sein d'un PASS) qu'il choisit ne sont pas comptabilisés.*

# Organisation des LAS en jurys distincts / communs

Liste des mentions de licence pour lesquelles les LAS sont organisés en jurys distincts

## Jurys distincts en LAS

Publié le 16/11/2022 , Destinataires du message : Université

---

Bonjour,

Dans la continuité de la session 2022 de Parcoursup, un travail a été engagé, sur la base du bilan de la session 2022 et en lien avec différentes conférences de doyens et les représentants des universités, pour permettre aux responsables de licences proposant des LAS de produire deux classements distincts : un pour la licence socle, l'autre pour la licence accès Santé (LAS). Compte tenu des développements induits par ces opérations et du plan de charge, le paramétrage de cette possibilité ne peut être conduit qu'au niveau de la mention.

Pour cette année 2023, et après concertation avec les conférences de doyens, il a été convenu que les licences, proposant un accès Santé, issues des mentions ci-dessous produiront deux classements, distincts un pour la licence socle, l'autre pour la licence accès Santé (LAS) :

**Mentions de licence concernées** : Arts, Arts plastiques, Arts du spectacle, Géographie et aménagement, Histoire, Humanités, Histoire de l'art et archéologie, Information-communication, Lettres, Lettres et langues, LEA, LLCER, Musicologie, Philosophie, Sciences de l'éducation, Sciences de l'homme, anthropologie, ethnologie, Sciences du langage, Sciences sociales, Sociologie, Théologie, Droit, STAPS.

Au niveau du paramétrage des formations, cela implique que les critères généraux d'examen des vœux devront être renseignés par jury pour toutes les licences avec accès santé issues de ces mentions.

Cordialement

L'équipe du SCN

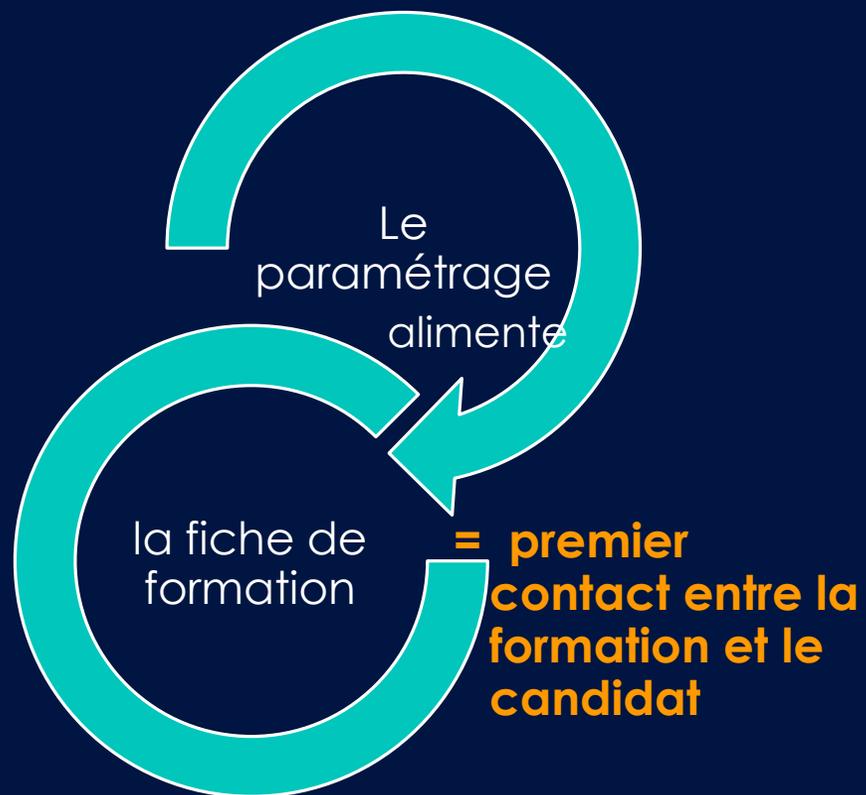
# La procédure 2023

**Premier jalon :  
paramétrer ses  
formations, un  
réel enjeu de  
transparence**

# Enjeu de transparence

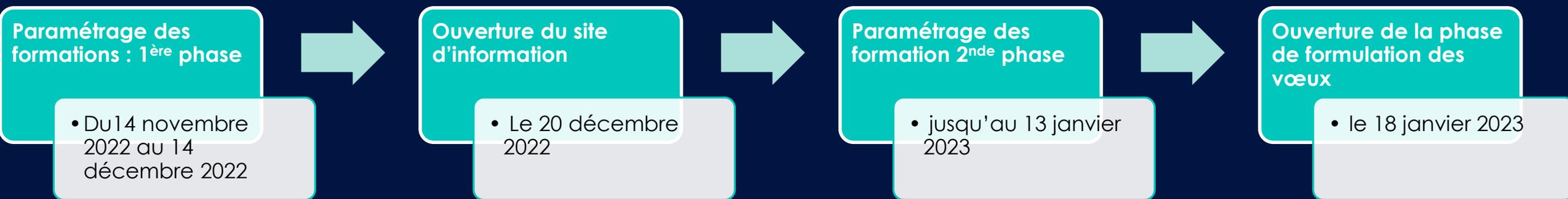
**De l'écoute  
« Usagers » à une  
nouvelle fiche de  
formation**

# Gardez ces éléments en tête lors du paramétrage vos formations !



- Besoin de **précision**, de **concret** pour aider les candidats à mieux se projeter → **détailler les critères d'examen des vœux**
- Éviter les longs développements → **synthétiser et aller à l'essentiel**
- Éviter le langage trop technique , trouver les bons mots : éviter le jargon institutionnel/administratif et utiliser un lexique intelligible par le public cible → **se mettre à la place des candidats**

# Le calendrier du paramétrage



- Pour les formations en apprentissage, le calendrier de paramétrage est prolongé au-delà de ces échéances.

# Les principes de base du paramétrage

Onglet « Paramétrage » rubrique « Paramétrage des formations »

## Prérequis :

1. Disposer du droit de paramétrage des formations en lecture/écriture

FORMATION D'ACCUEIL		
Paramétrage	Paramétrage des formations	Permet de paramétrer les formations de l'établissement.

2. Avoir déjà effectué et validé le paramétrage « Établissement »
3. Avoir une offre de formation à jour (nouvelles formations créées et formations caduques supprimées)

✘ Retrouvez, sur le site de gestion, tous les pas à pas sur le paramétrage des formations dans la rubrique « Documentation » de l'onglet « Informations »

# L'accès aux modules de paramétrage

The screenshot shows a navigation menu with 'Paramétrage' selected. Below it, a sub-menu 'Paramétrage des formations' is highlighted. A red arrow points to the 'Paramétrage' menu item. The main content area contains a blue informational box with instructions and a legend. Below the legend is a search bar and a table of training programs. The table has columns for 'Etablissement d'inscription', 'Type de formation', 'Domaine', 'Mention/Spécialité', 'Code formation inscription', 'Libellé formation d'inscription', 'Paramétrage', and 'Actions'. The 'Paramétrage' column shows 'Non validé' with a red 'X' icon. The 'Actions' column contains 'Afficher' links, which are highlighted with a red box. A red arrow points from the text below to the 'Code formation inscription' column, and another red arrow points from the text below to the 'Afficher' links.

Informations Comptes **Paramétrage** Candidatures Export de données Aide à la décision Admissions Inscriptions

Etablissements Offre de formation **Paramétrage des formations** Formulaires dématérialisés Droits différenciés Rapport public

**i** Cette rubrique vous permet de paramétrer vos formations.

La liste ci-dessous affiche l'état du paramétrage pour chaque formation.  
**Attention, le paramétrage doit être validé pour chacune de vos formations**, sinon celles-ci ne sont pas visibles par les candidats.  
Cliquez sur "Afficher le paramétrage" pour consulter ou modifier les paramètres d'une formation.

**i** [Consultez la note de cadrage sur le paramétrage des formations](#)

Légende du paramétrage : Afficher/Masquer

- ✗ Paramétrage non validé** : La formation n'apparaîtra pas dans le moteur de recherche à l'ouverture du site d'information.
- ⚠ Paramétrage intermédiaire** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche des vœux.
- ✓ Paramétrage validé** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche pour la formulation des vœux.

Rechercher :

Etablissement d'inscription	Type de formation	Domaine	Mention/Spécialité	Code formation inscription	Libellé formation d'inscription	Paramétrage	Actions
	BUT	BUT - Production	Génie chimique génie des procédés	4094	BUT - Génie chimique génie des procédés	✗ Non validé	<a href="#">Afficher</a>
	BUT	BUT - Production	Génie civil - Construction durable	4095	BUT - Génie civil - Construction durable	✗ Non validé	<a href="#">Afficher</a>
	BUT	BUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	4096	BUT - Génie électrique et informatique industrielle	✗ Non validé	<a href="#">Afficher</a>

Le Code formation est un numéro interne attribué par le SCN Parcoursup. Il sera nécessaire de le communiquer pour toute demande d'assistance.

L'accès au paramétrage de la formation se fait en cliquant sur le lien « Afficher » colonne « Actions ».

# Les différents états du paramétrage

ETAT DU PARAMÉTRAGE DE LA FORMATION	
Paramétrage non validé 	La formation n'apparaît pas dans le moteur de recherche, quelle que soit la phase.
Paramétrage intermédiaire 	La formation apparaît dans le moteur de recherche à partir du 20 décembre 2022 mais ne sera pas affichée à l'ouverture de la phase de formulation des vœux (18 janvier 2023), si elle reste dans cet état.
Paramétrage validé 	La formation apparaît dans le moteur de recherche quelle que soit la phase.

 [Consultez la note de cadrage sur le paramétrage des formations](#)

## Légende du paramétrage :

-  **Paramétrage non validé** : La formation n'apparaîtra pas dans le moteur de recherche des formations.
-  **Paramétrage intermédiaire** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche jusqu'à la veille de l'ouverture de la phase de formulation des vœux.
-  **Paramétrage validé** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche des formations.

Afficher/Masquer

# Les différents modules du paramétrage

 [Consultez la note de cadrage sur le paramétrage des formations](#)  
Légende du paramétrage :

Afficher/Masquer

-  **Paramétrage non validé** : La formation n'apparaîtra pas dans le moteur de recherche des formations.
-  **Paramétrage intermédiaire** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche jusqu'à la veille de l'ouverture de la phase de formulation des vœux.
-  **Paramétrage validé** : La formation apparaîtra dans le moteur de recherche des formations.

-  Informations générales sur la formation
  -  Caractéristiques et Attendus
  -  Conditions d'inscription
  -  Éléments préalables à l'admission
  -  Questions Spécifiques
  -  Paiement
  -  Bulletins scolaires
  -  Pièces demandées
  -  Dossier
  -  Éléments du moteur de recherche
- 
-  Validation du paramétrage

**Paramétrage non validé** : la formation n'est pas référencée dans le moteur de recherche Parcoursup.

Vous pouvez consulter ou modifier les données du paramétrage en naviguant dans la liste des modules située à gauche de l'écran.  
Le lien "Validation du paramétrage" vous permet d'afficher un récapitulatif du paramétrage de cette formation.

## ÉTAT DU MODULE

Module non validé 

Module pré-validé en attente de la capacité d'accueil 

Module validé 

## Nouveauté 2023

La vérification des données de paramétrage saisies, **au travers de la visualisation de la fiche formation**, sera une étape obligatoire pour pouvoir valider le paramétrage.

# Les nouveautés du paramétrage 2023

- Tous les modules de saisie libre sont à présent dotés d'un éditeur permettant d'écrire un texte accessible aux personnes en situation de handicap
- Prévisualisation systématique en mode « accessible »

Dispositifs de réussite (facultatif) : ?

Editeur

Prévisualisation RGAA

Paragraphe

**B**

*I*

U

☰

🔗

🔍

Caractères utilisés : 0 sur 1500

# Les nouveautés du paramétrage 2023

- Adresse du référent handicap
- En phase d'admission, transmission automatique du formulaire Handicap si le candidat le décide (UNIQUEMENT à la formation acceptée définitivement)

Référent handicap ?

Adresse mail du référent handicap :

# Les nouveautés du paramétrage 2023

- le poids de chacun des cinq champs d'évaluation doit donc renseigné sous forme d'un pourcentage. Le total des pourcentages doit être égal à 100 %. Pas de décimale, pas de nb négatif

## Critères généraux d'examen des vœux

 Veuillez consulter la [note de cadrage sur les critères généraux d'examen des vœux](#)

Résultats académiques   Importer les CGEV du rapport public

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Intitulé du critère - Essentiel

Éléments pris en compte pour l'évaluation de ce critère



# Les nouveautés du paramétrage 2023

- Un champ "Conseils aux candidats" avec possibilité de visualisation des conseils saisis dans le rapport public 2022

Enseignements de la session et conseils aux candidats Voir les conseils aux candidats saisis dans le rapport public ?

Editeur Prévisualisation RGAA

Paragraphe | **B** | *I* | U | ☰ | 🔗 | ✖

Caractères utilisés : 0 sur 1000

Pour aider les candidats à appréhender les attentes des jurys et les conseils que ces derniers peuvent leur prodiguer en regard de l'expérience de la session 2022, une nouvelle rubrique « Enseignements de la session et conseils aux candidats » est prévue dans le paramétrage. Les données saisies seront affichées sous forme de « Conseils aux candidats » sur la fiche de formation.

## Les nouveautés du paramétrage 2023

- La prise en compte de la participation des lycéens à une cordée de la réussite

Prise en compte de la participation des lycéens à une cordée de la réussite ?

- Oui, la formation valorise la participation à une cordée de la réussite.
- Non, la formation ne prend pas en compte la participation à une cordée de la réussite.

L'article 37 de la loi « LPR » du 24 décembre 2020 permet aux formations de l'enseignement supérieur, dans le cadre de l'examen des candidatures prévu par la procédure Parcoursup, de tenir compte de la participation des lycéens aux dispositifs, de type « cordées de la réussite » mis en place entre les établissements d'enseignement pour garantir l'égalité des chances.

# Les nouveautés du paramétrage 2023

- Mise en place du paiement par Payfip

→ en place courant  
décembre

# Les nouveautés du paramétrage 2023

- Validation du paramétrage
  - Après avoir complété l'ensemble des modules, il est fait valider le paramétrage global de la formation.
  - **Nouveauté** : une obligation de visualiser la fiche formation avant la validation du paramétrage

# A ne pas oublier lors de la phase de paramétrage

...

- Si la formation organise des entretiens sur plusieurs sites et donne la possibilité aux candidats de choisir le site de leur entretien (ou visio vs présentiel) → la formation doit demander la mise en place d'un formulaire
- Pour les CPGE publiques : indiquer formation par formation, la ou les mentions de L1 avec lesquelles elles sont conventionnées et l'université de conventionnement

## Formations pour double inscription

**i** Les élèves de classes préparatoires admis dans une CPGE devront également s'inscrire dans un des établissements publics (EPSCP) de **vo**tre académie avec lequel vous avez signé une convention.  
Précisez les formations parmi lesquelles les élèves de ECG pourront choisir de s'inscrire.  
Pour chaque établissement il est possible de saisir plusieurs formations.

### **i** Article L612-3 du code l'éducation

XIII.-Les classes préparatoires des lycées et les établissements publics d'enseignement supérieur assurent la préparation aux écoles, aux formations de l'enseignement supérieur qui font l'objet d'une sélection et aux concours de la fonction publique. Les étudiants boursiers bénéficient de la gratuité d'accès à ces préparations. Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur conclut une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogique et de la recherche et de faciliter les parcours de formation des étudiants. Lorsqu'aucun établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'académie ne propose de formations d'enseignement supérieur en lien avec celles dispensées dans le lycée, ce dernier peut conclure une convention avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel situé en dehors de son académie. La convention prévoit les modalités de mise en œuvre d'enseignements communs aux formations dispensées par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et à celles dispensées par les lycées. L'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel motive son refus de conclure une convention. La préinscription assure aux élèves la connaissance des conventions existantes entre les lycées disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel auxquels ils sont associés. Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

Université Toulouse 1 Capitole

× Administration économique et sociale × Droit × Economie et gestion  
× Economie, Mathématiques × Gestion

- Si des frais d'examen des candidatures sont demandés → paramétrage des paiements obligatoire dès à présent (voir pas à pas ad-hoc)

# Aide à la rédaction des critères

**Quelques  
éléments de  
bonne pratique  
et rappels**

# Rappel : Éléments à proscrire des CGEV

- Tout critère induisant, hors des cas prévus par la législation, une distinction de nature discriminatoire telle que l'origine géographique, le nom de famille, l'âge, le sexe, le handicap, l'état de santé, la situation de famille, l'orientation sexuelle, etc...
- Tout critère induisant une dévaluation ou une pénalisation liée au parcours scolaire du candidat (année de césure, redoublement, interruption de scolarité...) ;
- Tout critère sans lien avec la finalité, les caractéristiques ou les attendus de la formation.

Des informations sur la définition des critères et situations de discrimination sont consultables sur le site du [Défenseur des droits](#).



Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Notes - Très important

Notes

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire  

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Champ d'évaluation non utilisé.

Savoir-être  

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Implication - Important

Implication



Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet  

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Motivation - Important

Motivation



Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires  

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Autres - Complémentaire

Autres



## Erreurs à éviter Critères trop vagues

Le libellé de chaque critère doit être **court mais être précis pour être utile.**

Les éléments pris en compte doivent **éclairer justement** le candidat sur ce que la commission d'examen des vœux va analyser dans son dossier.

Résultats académiques



Importer les CGEV du rapport public

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

**Pertinence du projet personnel et professionnel du candidat en cohérence avec la formation.** - Très important

Lettre de motivation CV

**Connaissance par le candidat des attentes et finalités de la formation** - Complémentaire

Lettre de motivation Participation à la journée portes ouvertes

**Avis du conseil de classe ou du Chef d'Etablissement sur la capacité du candidat à réussir dans la formation souhaitée** - Très important

Fiche avenir

**Obtention du baccalauréat** - Essentiel

Relevé de notes Diplôme

**Assiduité , ponctualité satisfaisantes du candidat** - Important

Bulletins semestriels/trimestriels

**Savoir être : attitude face au travail, sérieux et persévérance** - Important

Bulletins semestriels/trimestriels Fiche avenir



## Erreurs à éviter

### Critères non appropriés aux champs d'évaluation

La saisie des CGEV se fait à partir de **cinq champs d'évaluation**. Ces champs d'évaluation visent, depuis 2020, à donner un cadre commun à toutes les formations présentes sur Parcoursup.

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire



Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

Champ d'évaluation non utilisé.

## Résultats académiques

### Note de dossier du Concours **SESAME** - Important

Pour les élèves de terminale, évaluation construite à partir des notes obtenues en 1ère et terminale, aux épreuves anticipées du baccalauréat, notes de spécialité des professeurs. Pour les titulaires du baccalauréat ou équivalent, évaluation construite à partir des notes au baccalauréat et de la mention obtenues.

## Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

### Notes obtenues aux épreuves écrites - Essentiel

QCM de langues (LVA et LVB), Raisonnement & compétences, Analyse documentaire et Enjeux contemporains.

### Epreuve orale langue - Important

Entretien oral de langue

### Autonomie de décision et d'action - Important

Entretien individuel : Profondeur de la réflexion, capacité de travail (effort, ténacité, énergie), autonomie, analyse de "soi" et qualité de l'argumentation.

## Savoir-être

### Savoir être et Leadership - Important

Entretien individuel : prise d'initiative, sens de l'intérêt collectif, capacité à convaincre et fédérer autour de ses idées, attitudes et comportement, capacité d'adaptation à son environnement.

## Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet

### Ambition / cohérence du projet - Important

Entretien individuel : Connaissance du programme, intérêt dans le parcours, capacité à se projeter dans ses études, expression et justification de l'intérêt pour l'école, cohérence de la réflexion sur le projet personnel et professionnel.

## Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires

### Ouverture sur le monde - Important

Entretien individuel : Ouverture aux autres, goût pour la vie de groupe (expériences sportives ou associatives), ouverture sur l'international (expériences ou projet, attrait pour les langues), curiosité, attention portée au "bien commun" (justice sociale, environnement, engagement citoyen...).

## Erreurs à éviter

### Confusion entre libellé du critère et éléments pris en compte pour l'évaluer

Les éléments pris en compte pour l'évaluation des critères sont les **éléments matériels** sur lesquels la commission va pouvoir s'appuyer pour évaluer les critères et donc apprécier les candidatures.

# Pourquoi doit-on faire mieux ?

**L'information sur les critères doit être précise pour être utile → l'objectif n'est pas atteint si :**

1. Le critère se borne à **lister les pièces du dossier** (Ex : Bulletins) → il n'apporte donc **pas d'information utile** au candidat
2. Le critère est **exprimé de manière floue et imprécise** (Ex : de quelles matières dans quels bulletins parle-t-on ? à quels savoir-faire fait-on référence ?)
3. Le critère **ne singularise en rien la formation** qui se perd ainsi dans la masse des formations dont le candidat aura consulté la fiche

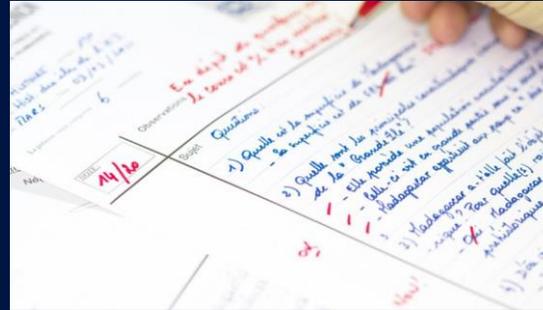
## Risques à éviter

Au mieux, le critère orientera mal un candidat sur la formation.

Au pire, il découragera un candidat qui aurait pu être intéressé par la formation.

La transparence des critères répond à **une attente des candidats et des pouvoirs publics. Elle est de la responsabilité première des chefs d'établissement eux-mêmes** dont les commissions d'examen des vœux réalisent l'examen des candidatures et les classements.

# Rappel des 5 champs d'évaluation dans lesquels s'inscrivent les CGEV



## « Résultats académiques »

→ critères purement quantitatifs, liés aux résultats scolaires du candidat au lycée ou dans l'enseignement supérieur (pour les étudiants en réorientation), ainsi qu'à ses résultats au baccalauréat.

Les éléments sur lesquels ces critères se basent donc des notes. Ces notes sont présentes dans les bulletins du candidat ainsi que dans ses résultats aux épreuves du baccalauréat.

### Exemples de critères du champ « Résultats académiques »

- Notes en mathématiques
- Niveau en anglais
- Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat et des épreuves terminales des enseignements de spécialité
- Résultats dans les matières scientifiques
- Progression des moyennes
- Notes d'écrit d'un concours

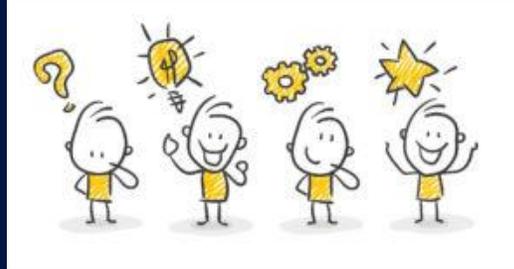
#### Point d'attention

L'analyse des appréciations ou de tout autre élément qualitatif en lien avec les bulletins scolaires du candidat n'a pas sa place dans ce champ d'évaluation.



# Rappel des 5 champs d'évaluation dans lesquels s'inscrivent les CGEV

## « Savoir-être »



→ critères non académiques d'ordre qualitatif, par nature transversaux, liés au rapport au travail du candidat, à son autonomie, à son implication et au savoir-être dont il a pu témoigner dans le cadre scolaire ou périscolaire.

Les éléments sur lesquels se basent les critères de ce champ peuvent notamment être les appréciations des professeurs, l'avis du conseil de classe et sur les champs « Autonomie » et « Capacité à s'investir dans le travail » de la fiche Avenir.

### Exemples de critères du champ « Savoir-être »

- Autonomie
- Capacité à s'investir
- Implication
- Capacité à fournir des efforts
- Concentration en classe
- Capacité d'organisation
- Esprit d'équipe
- Ouverture au monde
- Curiosité intellectuelle
- Éléments de savoir-être évalués en entretien

#### Point d'attention

Il est important de veiller à une expression positive et non stigmatisante de ces critères.

# Rappel des 5 champs d'évaluation dans lesquels s'inscrivent les CGEV

« Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet »



→ **Critères liés à la formation**, qu'il s'agisse de la motivation exprimée par le candidat pour la suivre, de la connaissance qu'il en a ou de la cohérence globale de son projet

Les éléments sur lesquels se basent les critères de ce champ sont notamment le projet de formation motivé et l'appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée.

Exemples de critères du champ « Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet »

Motivation évaluée en entretien  
Capacité à réussir dans la formation  
Connaissance des exigences de la formation et de son contenu  
Cohérence du projet  
Adéquation du projet au contenu et aux débouchés de la formation  
Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé  
Participation à des dispositifs telles les cordées

## Point d'attention

Il est important de veiller à une expression positive et non stigmatisante de ces critères.

# Rappel des 5 champs d'évaluation dans lesquels s'inscrivent les CGEV



→ **Critères péri ou extra-scolaires**, liés à l'engagement lycéen / citoyen, à la participation à une cordée de la réussite, à des activités associatives, sportives ou artistiques, aux centres d'intérêt du candidat ou encore aux certifications non scolaires demandées par certaines formations (STAPS, BTSA...).

Exemples de critères du champ «Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires »

Engagement citoyen (service civique, SNU, etc.)

Engagement lycéen (CVL, MDL...) ou étudiant

Engagement associatif

Intérêt pour les arts

Intérêt pour la démarche scientifique

Intérêt pour l'agriculture et la nature

Curiosité pour les questions sociétales

Pratique sportive en club

Participation à une cordée

## Point d'attention

Il est important de veiller à une expression positive et non stigmatisante de ces critères.

# Articulation entre champs d'évaluation, pondérations et critères

1. **Nouveauté 2023** : le poids de chacun des cinq champs d'évaluation doit donc renseigné sous forme d'un pourcentage. Le total des pourcentages doit être égal à 100 %.
2. De manière complémentaire et comme cela était déjà prévu en 2022, pour chaque champ d'évaluation, le degré d'importance de chacun des critères d'évaluation utilisés doit obligatoirement être renseigné. 4 degrés d'importance sont proposés au choix : « essentiel », « très important », « important » et « complémentaire ».

# Exemple : Extrait de CGEV

Résultats académiques   Importer les CGEV du rapport public

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

**Résultats dans les matières scientifiques - Essentiel**  
Notes des bulletins de 1ère et de Terminale dans les matières scientifiques au programme de l'élève

**Résultats en langue anglaise - Important**  
Notes des bulletins de 1ère et de Terminale en anglais

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire

Pondération de ce champ d'évaluation dans l'examen des dossiers :  %

**Savoir s'exprimer - Important**  
Notes des épreuves anticipées de français

**Méthode de travail - Important**  
Appréciations des enseignants (fiche avenir et bulletins)

- Les résultats académiques comptent pour 30% dans l'examen global des dossiers. Parmi ces résultats académiques, le niveau dans les matières scientifiques est essentiel, celui en langue anglaise est important.
- De la même façon, le champ « Compétences académiques, acquis méthodologiques et savoir-faire » compte pour 20% dans l'examen des dossiers. Ce champ contient deux critères importants : « Savoir s'exprimer » et « Méthode de travail ».

**Merci de  
votre  
attention**





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)